Tourcoing, le 15 avril 2022

Affaire suivie par : A. CAUDRON
☎ : 09.702.826.87

Mesdames et Messieurs les Correspondants Régionaux

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : **Epreuve cyclosportive "Cyclo de l'Intérieur" – épreuve chronométrée avec classement**

P. J : - Présentation de l'épreuve et réglement
- Fiche de remboursement

L'ASND, avec le concours de l'association de la "Cyclo de l'Intérieur", propose le **jeudi 26 mai 2022 à Toussus le Noble (78)** la participation à la première édition à la cyclosportive "La Cyclo de l'Intérieur" (vallée de chevreuse et forêt de Rambouillet).

1°) Conditions de participation

Attention : double inscription
- Inscription sur le site **http://lacyclodelinterieur.fr/ (avec paiement)**
- Inscription sur le site https://gestion.asnd.fr/ **(gratuit mais obligatoire pour notre propre organisation)**

Rappel : Il faut être à jour de sa cotisation ASND 2022. Votre numéro d'adhérent sera activé soit par votre responsable d'AS soit par vous-même si vous renouvellez votre adhésion en ligne.

Tous les compétiteurs devront impérativement présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition (de moins d'un an) ou une licence sportive cycliste valide.

Il s'agit d'une épreuve grand public Toutefois, compétiteurs doivent avoir l'habitude de rouler en groupe et être apte à parcourir la distance de 138km (allure minimum de 21km/h). Respect obligatoire du code de la route

L'inscription est ferme et définitive. Si le concurrent ne se présente pas le jour de la compétition sans raison médicale ni avis préalable, sa participation ne pourra lui être reversée.

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

Les frais de déplacement A/R sont pris en charge sur présentation des justificatifs réels.
Le co-voiturage est encouragé afin de limiter les coûts.

- Hébergement

L'hébergement (1 nuitée) sera prise en charge à hauteur de 55 euros par personne sur présentation des justificatifs réels.

- Restauration
Le dîner du mercredi soir pris en commun sera pris en charge par l'ASND.
La restauration du midi (buffet campagnard, barbecue) est prise en charge par l'organisateur de l'épreuve.

3° Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service : congés annuels ou ARTT.

Le conseiller technique cyclosport transmettra toutes les informations sur les lieux, horaires de rendez-vous et organisation surplace par mail une fois les inscriptions effectuées.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

- Alexandre CAUDRON, Secrétaire national ASND au 09 70 28 26 87 / 0633879412
mél : alexandre.caudron@douane.finances.gouv.fr
ou
- Mathieu QUINTANE, Conseiller technique cyclosport au 07 72 72 03 83
mél : mathieu.quintane@douane.finances.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents auprès de vos adhérent(e)s.

Le Président

C. COHEN

Présentation de l'épreuve

Parcours Unique 138 km

Dénivelé : **1 350m D+**
Heure de départ : **8 heures 30**

Réglement cyclosportive de l'intérieur

Article 1 :

L'Association La Cyclo de l'Intérieur, affiliée à la F.F.C, co-organise avec l'association VELOSTAR ORGANISATION une épreuve cyclosportive dénommée LA CYCLO DE L'INTERIEUR comportant 1 circuit chronométré, le Jeudi 26 Mai 2022 au départ de la commune de Toussus le Noble.

L'organisateur, via son club soutien dénommé V C M B (Vélo Club Montigny le Bretonneux) a souscrit une assurance pour cette organisation.

Article 2 :

La Cyclo de l'Intérieur est une épreuve de masse ouverte à tous publics. Tout accident dû à une imprudence engagera la responsabilité individuelle du participant. Lors de l'inscription, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les clauses dans leur intégralité et accepte les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

La **formule chronométrée** est ouverte à tous les cyclistes licenciés ou non, ayant 18 ans à la date de l'épreuve. Les licenciés affiliés à une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition devront impérativement fournir la photocopie et le numéro de leur licence 2022 dès leur inscription.

Les non licenciés et autres participants devront fournir l'original ou la photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et ceci dès leur inscription (les documents peuvent être téléchargés directement sur le site internet de l'association lors de l'inscription).

Les inscriptions se font par internet exclusivement, sur le site de l'association www.lacyclodelinterieur.fr ou via la plateforme collaborative sportsnconnect.com.

L'engagement est ferme et définitif **par internet le Lundi 23 Mai à 12h00**

<u>Article 3</u> :

Les Catégories retenues pour le classement de La Cyclo de l'Intérieur sont les suivantes (l'âge de chacun est déterminé par rapport à son année de naissance) :

Femmes de 18 à 29 ans W1 après le 01/01/1993

Femmes de 30 à 39 ans W2 entre 01/01/1983 et 31/12/1992

Femmes de +40 ans W3 avant 31/12/1982

Hommes de 18 à 29 ans A après le 01/01/1993

Hommes de 30 à 39 ans B entre 01/01/1983 et 31/12/1992

Hommes de 40 à 49 ans C entre 01/01/1973 et 31/12/1982

Hommes de 50 à 59 ans D entre 01/01/1963 et 31/12/1972

Hommes de +60 ans E avant 31/12/1962

- **Catégories spécifiques : – Tandems : Les épreuves sont ouvertes aux tandems handisport, mixte, féminin, masculin. Un classement commun sera établi.**

Handisport : sur présentation d'un justificatif

La cyclo de l'intérieur n'accepte pas les vélos couchés ni vélos électriques ou motorisés.

<u>Article 4</u> : Cette épreuve est inscrite au calendrier FFC 2022

<u>Article 5</u> : Challenge Assurances VELO

Pour les clubs et les entreprises, nous vous proposons un défi ! Un cycliste participant à l'épreuve sera inscrit automatiquement au challenge Assurances VELO.

Il sera établi en fonction du total des kilomètres effectués et ce, quel que soit le temps effectué par chacun des participants et la formule choisie.

<u>Article 6</u> : Tarifs :

Engagement : Solo : 30 euros (27 euros pour les licenciés FFC),

Tandem : 50 euros,

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur décision du bureau de la cyclo de l'intérieur, en cas d'annulation de la course et à hauteur de 20 euros. **Un ticket repas sera donné à chaque concurrent en échange de sa puce et de son dossard.** Les puces et dossards non restitués seront facturés.

<u>Article 7</u> : Récompenses :

Des lots attribués par tirage au sort seront à retirer ; le tirage au sort aura lieu pendant la remise des récompenses, seuls les concurrents présents participeront au tirage. – Récompenses par catégorie d'âge aux trois premiers.

<u>Article 8</u> : Sécurité :

La sécurité des coureurs pendant l'épreuve sera assurée par des motards civils et des signaleurs bénévoles jusqu'au passage du dispositif « fin de course ».

- **Vous devez respecter rigoureusement le code de la route ;**
- **Le casque à coque rigide est obligatoire, l'absence de celui-ci en cas d'accident décharge totalement la responsabilité de l'organisateur et de son assurance ;**
- **Les freins à disque sont autorisés sur tous les parcours ;**
- **Les dégâts matériels ne sont en aucun cas pris en charge par l'assurance de l'organisateur ;**

- **Les ravitaillements se font obligatoirement à l'arrêt et non à la volée. La sécurité est assurée par des signaleurs fixes (points délicats), des motards, des véhicules d'assistance, des ambulances, un médecin, deux postes de secouristes fixes, deux postes de secouristes mobiles.**
- **Une voiture balai roulera à 21 km/h : tout concurrent dépassé devient hors course, l'organisation se garde le droit de soustraire le dossard au concurrent dépassé par la voiture balai, Il roulera alors sous sa propre responsabilité ;**
- **Tout participant utilisant du matériel non homologué par l'UCI sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime ;**
- **Tout participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur le parcours le fait sous sa propre responsabilité ;**
- **Tout accident dû à une imprudence engagera la responsabilité individuelle du coureur ;**
- **La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres concurrents, tous les coureurs doivent respecter le code de la route. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime ;**
- **Aucune voiture suiveuse n'est admise, hors organisation ;**
- **Une attention toute particulière vous est demandée : le respect du code de la route ! Merci de ne pas couper les lignes blanches et les ronds-points.**

Article 9 : Organisation :

Document obligatoire :

- **Photocopie de la licence cycliste (Ufolep, FFC, FSGT et FFtri) de l'année 2022,**

Ou

- **Photocopie d'un certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste datant de moins d'un an à la date de l'épreuve pour les non licenciés et licenciés FFCT et FSGT cyclotouriste. Les coureurs non licenciés s'engagent à être à jour de la responsabilité civile au travers de leur assurance personnelle.**

Identification des concurrents : un dossard sera placé en bas du maillot (prévoir des épingles), et une puce électronique incluse sur la plaque de cadre.

Retrait des dossards : le Mercredi 25 Mai 2022 de 13h30 à 18h et le Jeudi 26 Mai 2022 de 6h30 à 8h à la salle des fêtes de Toussus le Noble (78).

Contrôle des concurrents :

Les dossards seront contrôlés au départ, accès à la ligne de départ dès 8h00.

Le départ se fera par SAS suivant l'ordre des numéros de dossards.

Le départ sera donné à 8h30 pour le grand parcours.

Sur la course, des postes de contrôle relèveront les numéros de dossards au passage des concurrents.

Article 10 : Eco-responsabilité :

Les concurrents s'engagent en signant leur engagement, à respecter les principes de bonne conduite décrits ci-dessous :

De ce fait, en participant à la Cyclo de l'intérieur, chaque coureur s'engage à :

– **respecter le code de la route.** Il est formellement interdit de prendre les ronds-points à contre sens ou de rouler sur la voie de gauche,

– **respecter les automobilistes.** Pas d'insultes ou de geste déplacé,

– **respecter les signaleurs et autres bénévoles de l'organisation**,

– ne jeter AUCUN déchet sur la voie publique. Une aire de délestage des déchets sera prévue au sein de la zone ravitaillement.

Tout dossard relevé ne respectant pas une de ces règles se verra déclassé de la course.

L'ensemble des coureurs, bénévoles et organisateurs s'engagent ensemble dans une démarche d'éco-responsabilité, décrite ci-dessous :

– s'efforcer de faire du covoiturage : une seule voiture qui roule, c'est toujours mieux que deux !!

– éviter de faire tourner le moteur des véhicules à l'arrêt. L'arrêt-démarrage du véhicule consomme moins que de laisser tourner son moteur au-delà de 20 secondes,

– ne pas jeter ses déchets sur la route.

Cyclo de l'Intérieur
26 mai 2022

FICHE DE DEPLACEMENT

par courrier postal uniquement

END Tourcoing Secrétariat ASND BP 10450, 59203 Tourcoing Cedex

NOM : ……....…Prénom : …….....……

Adresse :

……
…….....
…….....

DÉPLACEMENT :

- *Route : Carburant : ….....€*
  Droits de péage : ….....€

Train : ……..…€

HÉBERGEMENT : …….

Joindre justificatifs REELS et noms des covoiteureurs :

……
……

TOTAL= ……..……€

A……..….....…., le……....

Signature

Association Sportive Nationale des Douanes
11, av Jean Millet BP450 59203 Tourcoing Cedex • ASND ☎et 🗎 : 09.702.826.87 - 🗎 : 06.33.87.94.1